

3D AMENAGEMENT
Société par actions simplifiée à associé unique
En liquidation
au capital de 7500,00 euros
Siège social : 1226 route de Grasse
06140 VENCE
482 988 953 RCS GRASSE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 31 DECEMBRE 2024**

Le 31 Décembre 2024, à 14 heures, au siège social,

Madame Martine LOUC, détenant 100 actions en pleine propriété,
Associée unique de la Société 3D AMENAGEMENT,

Madame Martine LOUC préside la séance en qualité de Liquidateur de la société.

Madame Martine LOUC,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation.
- Examen et approbation du compte de liquidation.
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat.
- Constatation de la clôture de la liquidation.
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

Madame Martine LOUC, associée unique déclare qu'il a établi le compte définitif de liquidation. Ce dernier fait ressortir un solde positif de 32 454,30 euros.

DEUXIEME DECISION - SOLDE DE LIQUIDATION

L'associé unique décide de répartir le solde positif de liquidation s'élevant à 32 454,30 euros et de s'attribuer le boni de liquidation.

ll

TROISIEME DECISION - CLOTURE DEFINITIVE DE LA LIQUIDATION

L'associé unique donne quitus de sa gestion au liquidateur et le décharge de son mandat.

Enfin il constate la clôture définitive de la liquidation de la Société dont la personnalité morale, qui avait subsisté pour les besoins de la liquidation, cesse d'exister à compter de ce jour.

QUATRIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

L'associée unique
Madame Martine LOUC

